M. Tilloye demande la priorité pour l'amendement qu'il a déposé hier.

Le rapporteur déclare que la Commission l'accepte.

M. Darlan, au nom du gouvernement combat cet amendement et insiste auprès du Sénat pour qu'il le repousse.

On passe au scrutin qui donne les résultats suivants : Pour, **148** — Contre, **102**.

Le Sénat fixe à mardi l'élection d'un questeur et d'un secrétaire. La séance est levée à 5 h. 55 et renvoyée à vendredi.

LES BOURREAUX D'ENFANTS

Le martyre du petit Pierre

(Deuxième audience)

Paris, 25 mai. — Le public est aussi nombreux, sinon plus, qu'hier. Beaucoup de jolies femmes, dont les chapeaux à la paille bleue, aux fleurs aux couleurs éclatantes, tranchent vivement sur le fond sombre de la salle.

Les accusés sont introduits à midi moins cinq. Grégoire a perdu de son calme, oujourd'hui il pleure, la figure dans son mouchoir. Il s'appuie contre la barre du banc des accusés.

La femme Deshayes a la même attitude qu'hier, elle ne pleure pas, elle attend calme le résultat des débats. Quant à la veuve Grégoire, elle paraît très abattue, elle pleure avec des sanglots, ce qui ne l'empêche pas d'examiner d'un œil vif la physionomie des jurés.

A midi dix, la Cour fait son entrée.

La rue Vaneau est-elle solitaire ?

Me Lagasse, défenseur de Grégoire, dépose et développe, au début de l'audience, les conclusions suivantes :

Plaise à la Cour,

Attendu que la question de savoir si l'endroit ou a été déposé le petit Pierre est ou non solitaire est capital au procès ;

Attendu que les plans et explications fournies par les témoins ne sauraient suppléer à un examen des lieux auquel se livraient utilement le jury, la Cour, M. l'avocat général, les accusés et leurs défenseurs ;

Qu'en vertu de son pouvoir discrétionnaire peut ordonner ce transport sur les lieux.

Par ces motifs,

Ordonner ce transport.

M. Félicien Paris s'associe à ces conclusions.

M. l'avocat-général Bloudel estime que ce transport n'est pas nécessaire, parce que le plan qui figure au dossier est rigoureusement exact. Du reste, ajoute-t-il, pour qu'il fût quelque peu utile, il faudrait qu'il eût lieu entre onze heures et minuit. Ce serait imposer au Jury une gène qui n'est peut-être pas absolument indispensable.

Un transport de justice a eu lieu déjà rue Vaneau. *Les accusés y assistaient. Un nouveau* transport n'aurait pas d'autre résultat que de prolonger les débats.

— Tout le monde est allé rue Vaneau, réplique Me Lagasse, excepté le jury qui doit juger.

Me Decori, au nom de la fille Deshayes, déclare s'en rapporter à la justice.

La Cour se retire pour délibérer.

L'audience est reprise au bout de quarante minutes environ. La Cour déclare passer outre à l'audition des témoins, et surseoit à statuer jusqu'après cette audition sur les conclusions de la défense.

AUDITION DES TÉMOINS

On procède à l'interrogatoire des témoins.

M. Rapaud, valet de chambre, occupait une chambre dans l'hôtel meublé de la rue Vaneau, tenu par M. Bouge. En rentrant le 13 décembre vers minuit, il entendit des gémissements, et il heurta quelques instants après un corps mou.

La lanterne du passage était éteinte ; il pleuvait et l'on ne pouvait rien distinguer. M. Rapaud appela M. Bouge, et l'on transporta Pierre Grégoire dans la loge de l'hôtel.

Il était emmaillotté dans un morceau d'étoffe noire. En le déshabillant, le témoin a constaté qu'il avait une main cruellement brûlée ; le visage et le corps portaient la trace de nombreux coups ; l'enfant respirait à peine.

Mme Rapaud, qui rentrait avec son mari, confirme sa déposition.

M. Bouge, le maître d'hôtel, donne quelques renseignements sur la police de passage. La lanterne de l'hôtel est éteinte tous les soirs à dix heures. Quant au reverbère qui éclaire le passage, on ne l'allume pas le dimanche (le 13 décembre était précisément un dimanche).

Vers onze heures, le témoin a entendu des gémissements ; il est sorti sur sa porte ; mais il n'a rien distingué. La nuit était très obscure. A minuit, averti par les époux Rapaud, il a allumé un flambeau, et il a découvert l'enfant.

D. A quelle heure, Grégoire, avez-vous déposé l'enfant ?

R. Entre onze heures et minuit.

Me Lagasse. — Combien M. Bouge avait-il de locataires ?

R. Une quarantaine dans l'hôtel et 60 dans la maison contiguë.

D. Le passage n'est-il pas fréquenté la nuit ?

R. Oui. Je suis obligé à cause de mes locataires de veiller jusqu'à deux heures du matin.

Un certain nombre de témoins, habitants du passage ou gardiens de la paix, affirment que l'obscurité était profonde et qu'il fallait marcher sur l'enfant pour le voir.

Grégoire soutient avec obstination que la lanterne était allumée quand il a déposé son enfant, vers onze heures, sous la voûte du passage.

Cet effort de la défense n'est pas inutile, puisqu'il tend à faire écarter la circonstance aggravante, de lieu solitaire.

Grégoire aujourd'hui affecte une attitude doucereuse et de temps en temps se frotte les yeux avec son mouchoir.

Tous les témoins qui ont participé ou assisté au « démaillotage » du petit Pierre ont eu le cœur serré en voyant son corps couvert de plaies. Il avait à peine la force de murmurer :

— Papa, maman, toutou !

On a voulu le faire manger. Il n'a pas pu.

L'audition des témoins continue. Ils déposent sur des faits déjà connus de nos lecteurs.

Le président, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, donne lecture de la déposition à l'instruction, de Mme Lecuyer, belle-mère de Grégoire qui, malade, n'a pu se présenter à l'audience. Inutile de dire que cette déposition n'est qu'une longue diatribe contre Grégoire.

Mme Lecuyer raconte toutes les souffrances que sa fille, dès le premier jour de son mariage eut à endurer de la part de Grégoire.

Puis on entend Mlle Lécuyer, belle-sœur de Grégoire, qui fait à peu près la même déposition que sa mère, mais avec abondance de larmes.

Le défilé des témoins continue. Tous déclarent à la barre que Grégoire était un paresseux, un ivrogne, un brutal.

Tous déclarent également avoir vu rue Simart le petit Pierre qui était, disent-ils, un bel enfant tout plein de vie, très doux et très raisonnable.

D'autres ajoutent que la femme Deshayes s'est toujours montrée pour cet enfant pleine d'attention et de dévouement et que plus d'une fois elle fut brutalisée par Grégoire quand elle voulait intervenir pour empêcher celui-ci de torturer le petit Pierre.

Les petits enfants de la fille Deshayes

Un mouvement de pitié se produit quand les deux enfants de la fille Deshayes sont amenés à la barre. Interrogés doucement par le président leurs dépositions n'est pas tendre pour Grégoire et semble porter beaucoup sur l'esprit des jurés.

L'un après l'autre Maurice d'abord, Georges ensuite déclarent que seul Grégoire martyrisait le petit Pierre que sa mère au contraire comblait de soins.

Ils ajoutent que la fille Deshayes, plusieurs fois, eut à souffrir les brutalités de Grégoire, à cause de cette affection qu'elle portait à son *enfant*.

Enfin eux-mêmes ont été victimes de l'ignoble Grégoire et le jeune Georges dut quitter la maison à cause des violences qu'on employait envers lui.

Et comme Grégoire le regarde d'un air menaçant, engitant la tête, il s'écrie : « Vous n'avez pas besoin de faire *hou ! hou !* je dis toute la *vérité !* »

Et il s'en va pendant que sa mère éclate en sanglots et qu'arrive à la barre le peti Maurice Deshayes, âgé de neuf ans, que lassistance publique a recueilli depuis l'ouverture de l'information.

Il répète ce que son frère a déjà dit, droit dans sa petite blouse bleue devant le bureau du président *que sa tête dépasse à peine*.

La fille Deshayes pleure affaissée sur son banc.

Conclusions repoussées

A huit heures moins un quart, au moment de la levée de l'audience, le président rend son arrêt au sujet des conclusions tendant au transport de la cour rue Vanneau.

Cet arret décide que les dépositions des témoins ont été trop formelles pour que la mesure sollicitée par la défense soit nécessaire et en conséquence il rejette les conclusions.

L'incendie du Bazar de la Charité

Décorations russes

Saint-Pétersbourg, 25 mai. — La chancellerie impériale met à la disposition de M. Félix Faure six médailles d'or et six médailles d'argent pour les personnes qui ont pris part au sauvetage des victimes de l'incendie du Bazar de la Charité.

La 132e victime

Mme Eugène Chalmel, âgée de soixante-quatre ans, qui avait eu un bras carbonisé et une jambe grièvement brûlée dans la catastrophe de la rue Jean-Goujon, a succombé, 84, rue Oberkampf, après trois semaines de souffrances sans nom.

Mme Chalmel et son mari avaient accompagné leur fille, Mme Benoist, dame patronesse qui avait un comptoir au Bazar.

Au moment de l'incendie, Mme Benoist, qui avait auprès d'elle ses deux fillettes et une petite nièce, sauva les trois enfants, confiant sa mère à M. Chalmel.

Mais ce dernier fut séparé de sa femme par la foulet, blessé à la jambe, brûlé à la figure, se *trouva projeté sur le trottoir. Il rentra* dans la fournaise et put retirer sa femme, mais horriblement brûlée, comme nous venons de le dire.

M. Chalmel est toujours alité, mais son état est *relativement satisfaisant*, et *on espère le* sauver.

La réception des sauveteurs PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

On sait que le conseil municipal de Paris a décidé de recevoir solennellement les sauveteurs du Bazar de la Charité. C'est le jeudi 3 juin *qu'aura lieu cette cérémonie*.

Le président de la République, les présidents des deux Chambres et du conseil des ministres, le ministre de l'intérieur, les deux préfets, le gouverneur militaire de Paris, le colonel du régiment des sapeurs pompiers seront invités à cette cérémonie.

M. Sauton, président du conseil municipal, prononcera un discours dans lequel il remerciera, au nom de la ville de Paris, les courageux sauveteurs et les félicitera.

Des médailles commémoratives seront remises aux sauveteurs. Puis un lunch sera offert aux invités dans les salons de l'hôtel de ville.

La musique de la garde républicaine prêtera son concours à cette solennité.

L'AFFICHE DE M. DE MUN

Paris, 25 mai. — La lettre que M. le comte de Mun a adressée au président de la Chambre, en réponse au discours qu'a inspiré à celui-ci le sermon du P. Ollivier, vient d'être affichée sur les murs de Paris.

On se souvient que la lettre du député catholique reprochait à M. Brisson d'avoir « injurié les croyances des familles éprouvées par la catastrophe ».

Ces affiches sont timbrées ; elles ne tombent donc sous le coup d'aucune pénalité. Au bas du placard, il est rappelé que l'article 49 de la loi sur la presse permet de poursuivre tout lacérateur, serait-il fonctionnaire.

Les troubles d'Algérie

Oran, 25 mai. — Une correspondance du Sig annonce que de nombreux indigènes ont occupé, hier, la grande rue du village. Leur attitude était visiblement hostile. *Toutes leurs matra*ques ont été saisies.

Les indigènes refusent de travailler aux moissons. Néanmoins, aucun incident grave n'est à signaler. Les magasins juifs sont fermés.

Le tribunal des flagrants délits a jugé hier matin, les individus arrêtés au cours des dernières manifestations. Convaincus de port d'armes prohibées et de violences ou rebellion envers des agents, dix-neuf de ces individus ont été condamnés à des peines variant de cinq jours à trois mois de prison. Parmi eux, sept étrangers ont immédiatement été l'objet d'arrêtés d'expulsion pris par le Préfet.

Une dépêche de Sidi-bel-Abbès dit que les déprédations commises dans la cave de l'israélite Lasry, se bornent à huit fûts de vinaigre dont les robinets ont été arrachés. D'autre part, on ignore si l'incendie, qui a eu lieu également à Sidi-bel-Abbès, dans un magasin, est le fait des manifestants antisémites ou des indigènes.

Voici des nouvelles concernant d'autres localités ou départements :

A Sainte-Anne, l'affluence des indigènes est énorme, mais ils se sont laissé désarmer de leur matraque sans résister.

On signale une émeute à Fortassa. Hier, à une heure, deux magasins israélites ont été pillés par les Arabes.

La gendarmerie a pris des mesures énergiques. Vingt arrestations ont été opérées.

A Ain-el-Arba, le pillage des magasins juifs a été empêché par les goumiers qui ont protégé le village contre les agresseurs indigènes.

L'état du jeune Gabey est satisfaisant.

Le grand rabbin de Paris, M. Zadoc Kahn, a envoyé 10,000 fr. au président du consistoire, à Oran, pour les distribuer aux israélites qui ont subi des dommages pendant les troubles. 2,000 francs ont été distribués hier.

Oran, 25 mai. — C'est exactement contre sept étrangers que le préfet a pris un arrêté d'expulsion.

On signale de Fortassa que deux magasins juifs ont été pilés par sept cents arabes ; il y a eu vingt arrestations.

L'effervescence à Aintemouchent a été calmée dès l'arrivée des zouaves, dont un détachement a été envoyé également à Hamman-Bouhadjor.

A Saint-Denis-du-Sig, 4,000 arabes se pressaient ce matin dans la Grand'Rue avec une attitude suspecte. Des arabes ont fait à des colons la déclaration suivante : « Nous ne travaillons pas, allons à Sig faire la guerre. »

A Mareda, des Arabes ont dit à un propriétaire : « Tu nous paierais cinq francs la journée que nous ne travaillerons pas. »

Une légère bagarre, promptement réprimée, s'est produite à Maredeau.

Un don de 80,000 francs A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Paris, 25 mai. — On sait que la Ligue française de l'enseignement, fondée par Jean Macé, et dont le président actuel est M. Léon Bourgeois, poursuit une nouvelle éducation de la jeunesse, depuis la sortie de l'école, jusqu'au départ pour le régiment.

La Ligue vient de recevoir, d'un généreux donateur anonyme, une somme de 80,000 francs, pour aider à la tâche patriotique qu'elle s'est assignée.

Terrible drame d'amour

Troyes, 25 mai. — Hier dans la soirée, ont été découverts dans un petit appartement de l'impasse de la Charme, et sur un lit en flammes les cadavres déjà horriblement brûlés de Georges Burté, maréchal-ferrant, au 5e hussards, et de sa maîtresse Mathilde Lasneret.

Les deux amants, avant de se suicider, avaient bu une décoction de pavots. Puis ils avaient tenté de s'asphyxier au moyen d'un poêle qui avait communiqué le feu aux rideaux du lit.

Burté avait contracté des dettes dont il désespérait d'effectuer le paiement.

LA GUERRE TURCO-GRECQUE

Protestation des Crétois

Athènes, 25 mai. — Les chefs crétois ont chargé le colonel Staikos de remettre au gouvernement grec un document déclarant que les Crétois, même après le départ des troupes grecques, sont décidés à poursuivre par tous les moyens possibles leur union avec la mère-patrie. Cependant, avant toute décision, ils ont convenu de s'en référer au gouvernement grec pour recevoir des instructions conformes aux intérêts de leurs nationaux.

Les négociations en vue de la paix

Constantinople, 25 mai. — Les négociations pour la paix se poursuivent activement ; les ambassadeurs vont soumettre à leurs gouvernements respectifs la note qu'ils se proposent de remettre à la Porte en réponse aux premières propositions.

La note collective des ambassadeurs est conçue en termes très courtois.

Elle n'a pas encore été présentée à la Porte, parce que le représentant allemand ne peut signer aucun document collectif dont le texte n'aurait pas été approuvé à Berlin.

Le Sultan a télégraphié à l'empereur d'Allemagne pour le remercier de ses conseils et le prier de vouloir bien les lui continuer.

Armements grecs

Athènes, 25 mai. — Le gouvernement grec continue ses préparatifs de défense, 20,000 fusils arriveront, mercredi, au Pirée.

Il semble que le maintien du *statu quo ante* et le payement d'une petite indemnité seraient les seules conditions que la Grèce soit disposée à accepter.

Le memorandum des puissances

Constantinople, 25 mai. — Le memorandum collectif adopté par toutes les puissances a été remis ce matin à Tervfik-Pacha.

La Grèce ne répondra plus à la Turquie

Athènes, 25 mai. — Le gouvernement, qui avait communiqué aux puissances les propositions faites par Edhem-Pacha, de traiter directement avec le prince Constantin, n'a encore reçu aucune réponse.

Le gouvernement considère qu'il n'a plus qualité pour répondre aux propositions ottomanes, puisqu'il a remis ses intérêts aux mains des *puissances*.

De nombreux correspondants de journaux sont partis aujourd'hui.

Dans les cercles gouvernementaux on croit que l'attentat commis sur le vice-amiral Pottier ne soit interprêté comme le résultat d'ordres donnés aux Cretois de continuer l'insurrection.

LE SPORT

SPORT HIPPIQUE

Concours hippique de Lille

Troisième journée

Avec cette chaude et enfin printanière journée le concours hippique a été tout particulièrement fréquenté. Les tribunes étaient littéralement bondées. Parmi les notabilités nous avons remarqué M. Laurenceau, préfet du Nord, MM. les généraux Chanoine, de Chauvenet, Doé de Maindreville, Massu et de nombreux officiers supérieurs, de Lapersonne, doyen de la Faculté de médecine, général Ricouard d'Héronville, etc., etc., Fournez, procureur de la République, Delalé, juge d'instruction, Desurmont, conseiller municipal, etc. etc.

Les opérations ont commencé à 1 heure de l'après-midi par l'examen des poulains et pouliches de trois ans sans dressage complet.

En voici les résultats : 1er prix, *Dahomey* à M. Henri Vasseur, agriculteur à Wimille ; 2e prix, *Etincelle* à M. Maurice Cardon, propriétaire à Saint-Hython ; 3e prix, *Quêteuse* à M. Victor Donay de Romeries.

4e prix, *Joyeuse*, à M. Prudhomme de Hervelinghem ; 5e prix, *Quiz Marc* à M. M. André Vimont de Mesnil-sur-Oger ; 6e prix, *Quina*, à M. Beernaert, d'Halluin ; 7e prix, *Quête* à M. Luzin Bouvry à Crépy-en-Laonnois ; 8e prix, *Pierrot*, présenté par M. Terver-Bar, directeur du manège de Lille ; 9e prix, *Quirita*, à M. Léon Tacquet, de Lens.

10e prix, *Paradoxe*, présenté par M. Adolphe Chastin ; 11e prix, *Quintana*, à M. Jordan, pour M. Dubout ; 12e prix, *Ivette*, à M. Duchateau, de Hardinghem ; 13e prix, *Pipper-Bol*, à MM. Bourrigeaud et Bonnières ; 14e prix, *Quantes*, à M. Gaston Vaquette, de Fienvillers ; 15e, *Ficelle*, à M. Lefebvre-Bacquet, de Hames-Boucres ; 16e prix, *Zizie*, à M. D'Héronval, à Marquise.

Le prix des Ecoles, qui a été couru à 3 heures 1/2, a donné les résultats suivants :

1er prix, *Va de Bon cœur*, monté par M. E. Delaporte, 2e prix, *Jack*, monté également par M. Delaporte ; 3e prix, *Pipper-Boll*, monté par M. Gaston Mouloy ; 4e prix, *Yvette*, montée par le même cavalier ; 5e prix, *Sans-Topette*, monté par M. Gustave Leclercq.)

Des flots de rubans ont été attribués à *Pylgrim II, Joyeuse et Young Eoblett sto*

Prix des Régiments 1re section. — 1er prix *Etienne* à M. Oudart, lieutenant au 21e dragons ; 2e prix, *Pacha*, monté par M. Dufour, vétérinaire au 4e cuirassiers ; 3e prix, *Eastern star* monté par M. Nodé-Langlois, lieutenant au 17e d'artillerie ; 4e prix, *Hermione* montée par M. Dufour du 4e cuirassiers.

Un flot de ruban a été décerné à *Idéal*.

2e section. — 1er prix, *Altière*, montée par M. de Corny, lieutenant au 3e chasseurs ; 2e prix, *Haquenée*, montée par M. de France, lieutenant au 3e chasseurs ; 3e prix, *Album*, monté par le même cavalier ; 4e prix, *Sparkling*, à M. Côte, lieutenant au 19e chasseurs ; des flots de ruban ont été octroyés à *Facétie, Orécieuse, Filou, Liesholm, Acacio, Verdelet et Langue*.

La journée de mercredi comprend, à 9 h. 1/2 du matin : chevaux attelés seuls ; à 1 h. 1/2 du soir, grande course nationale de bagues et sauts d'obstacles ; à 4 heures du soir, sauts d'obstacles, prix des dames pour gentlemen.

Courses de Lille

Nous rappelons que la deuxième réunion des *Courses de Lille*, aura lieu jeudi prochain à 2 heures. Le succès de cette journée sportive s'affirme davantage et sora vraisemblablement l'une des plus attrayantes de l'année. Nous croyons intéresser nos lecteurs en ajoutant aux engagements publiés précédemment, la série complémentaire ci-après :

Steeple-chase militaire — (Première série)

Caylas, à M. A. Baillière — Hourra, à M. de la Roberdière — Blue-Berry, à M J. des Chaux — Sarrouilles, à M. G. Aupècle — Frispoulet, à M. E. Dufour — Excuse, à M. J. Thellier de Poncheville — Full of Brans, à M. J. Meysonnier — Azow, à M. Feraud — Embarge II, à M. Richemond — La Hergade, à M. G. Aupècle.

Prix de Lambersart — (Handicap au trot attelé).

Monitor, à M. E. Deamontier — Avenir, à MM. G. Delebart et A. Valdelièvre — Léon, à M. Dobigies — Guenon, à MM. E. Vereecke et Lefebvre — Péronne, à M. de Lagrené — Mathieu, à M. Smeets — Noireau, à M. H. Lefebvre — Turluton, à M. Bobin.

Prix du Chemin Vert — (Hacks et Hunters Gentlemen Ridders)

Théodore, à M. A. de Vaulgrenant — Simplex, Tout a l'Epate, à M. R. Lebaudy — Cor de Chasse, à M. le comte de Clermont Tonnerre — Lavandière, à M. G. Kœchlin — Le Socoa, à M. Ouizille Gallice — Froidure, à M. le comte R. de Clermont-Tonnerre — Montalayras, à M. Roland-Carter — Etouvy, à M. Ed. Grardel — Quêteur, à M. le comte R. de Clermont-Tonnerre — Isabelle, à M. G. Stern.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

M. Guillemin a déposé à la Chambre une proposition ainsi conçue :

« Les tarifs de douanes visés au tableau A, deuxième section, articles 31 et 37, sont modifiés ainsi qu'il suit : Art. 31. — Margarine, oléomargarine, graisse alimentaire et substances similaires : mettre 35 fr. au tarif maximum au lieu de 20 : mettre 25 fr. au tarif minimum au lieu de 15.

» Article 37. — Beurre : mettre 30 fr. au tarif maximum au lieu de 13 fr. ; mettre 20 fr. au tarif minimum au lieu de 6. »

Le port du drapeau rouge

Au mois de septembre dernier, procès-verbal fut dressé contre M. Leterne pour contravention à un arrêté préfectoral interdisant le port de drapeaux dans les lieux publics.

L'affaire vint le 19 septembre devant le tribunal de simple police de Lille. Le ministère public, mécontent du jugement intervenu interjeta appel.

La cour de cassation vient de rendre son arrêt dans cette affaire.

Il en résulte que ne sont pas considérés comme emblèmes séditieux les drapeaux de couleur rouge servant d'insignes aux sociétés musicales régulièrement autorisées, tandis qu'au contraire le drapeau rouge servant à des manifestations politiques et d'un caractère révolutionnaire continue à tomber sous le coup des arrêtés préfectoraux.

Où commencera et où finira le caractère délictueux de la couleur rouge ? Si l'appréciation en ait laissé à la police et au juge, il peut y avoir une porte ouverte à la persécution et à l'injustice par délit de tendance.

L'arrêt, comme les arrêtés préfectoraux, gagnerait à être plus explicite.

Nominations officielles

Direction des Douanes. — M. Marc Lasnier commis à Rouen, est nommé commis à Tourcoing.

Nos concitoyens

La Société Nationale d'encouragement au Bien vient de décerner une médaille d'honneur à notre confrère et concitoyen septentrional Pontsevrez, pour son roman *Faute d'un mot*.

Dans cet ouvrage la jeune fille française est dépeinte avec autant de talent et plus de vérité que dans les romans qui la décrient à la face de l'univers. Les héroïnes de *Faute d'un mot* sont honnêtes sans fadeur et intelligentes sans pédanterie. Il reste, merci Dieu ! bon nombre de telles âmes féminines en France !

Les précédents romans de Pontsevrez, *Criminelle, Les Attentats de Modeste*, etc., lui avaient déjà gagné la faveur du public qui apprécie et le mérite littéraire et l'attrait d'un auteur intéressant. Le succès de *Faute d'un mot* se continue en progressant. La librairie Flammarion en fait paraître une nouvelle édition.

LES GRÈVES dans la région

A MAUBEUGE

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que les chauffeurs et lamineurs du train moyen des Hauts-Fourneaux de Maubeuge se seraient mis en grève, réclamant une augmentation de 10 0/0.

On dit que les ouvriers avaient manifesté leur desiderata il y a huit jours.

Le calme le plus absolu régnerait parmi les grévistes, mais une certaine animation se ferait sentir dans le bassin métallurgique de Maubeuge.

Chronique Locale

ROUBAIX

XXIIIe Fête Fédérale de Gymnastique

Une dizaine de jours nous séparent encore de l'époque où doit avoir lieu la XXIIIe Fête Fédérale de Gymnastique.

Nous avons dit en son temps toutes les démarches que nos concitoyens ont dû faire pour obtenir que cette XXIIIe Fête Fédérale ait lieu chez nous.

Nous avons suivi pas à pas les travaux des commissions multiples travaillant toutes sous la haute direction du comité organisateur.

Nous avons parlé des dons nombreux, affluant de toutes parts, comme autant de témoignages de sympathie pour les vaillants organisateurs de la fête.

Aujourd'hui, il nous reste bien peu de choses à dire.

Par le nombre des sociétés qui y seront représentées, par le nombre des gymnastes qui y prendront part, par la longue nomenclature des prix destinés à récompenser les gymnastes, la XXIIIe Fête Fédérale est appelée à un succès sans précédent.

Tous ceux que la gymnastique intéresse, tous ceux qui ont mission de suivre ces luttes de la force, de l'adresse, de la souplesse, sont unanimes à déclarer que la fête qui se prépare laissera loin derrière elle toutes celles qui ont eu lieu jusqu'ici.

Toute cette organisation savamment combinée qui se montrera dans toute sa splendeur pendant les journées des 5, 6 et 7 juin, n'a pas marché toute seule.

C'est grâce aux multiples dévouements qui se sont rencontrés dans les diverses commissions et parmi nos concitoyens, qu'il a été permis d'atteindre le but entrevu dès le premier jour : faire beau, faire grand, faire bien.

Une seule chose reste en suspens : le temps qu'il fera.

Hors ça, tout est prévu, préparé, combiné, pour que la XXIIIe Fête Fédérale soit une manifestation patriotique sans précédent.

Tout fait donc prévoir que pendant ces trois jours de fête, Roubaix, en plus des trois mille gymnastes qui doivent prendre part au concours, recevra une foule de visiteurs avides d'applaudir aux exercices de force et d'adresse cultivés avec art par la jeunesse.

Dans la tourmente joyeuse qui, pendant trois jours nous agitera, nos concitoyens en général, les petits commerçants en particulier, devront, dans leur for intérieur, adresser des remerciements à la cohorte des vaillants qui, pendant six longs mois, n'ont épargné ni leur temps, ni leur peine pour organiser une fête fédérale digne de la grande cité industrielle du Nord : de Roubaix.

Marius VÉRAN.

⁂

Les personnes qui ont accepté de remplir les fonctions de délégué à la XXIIIe Fête Fédérale de Gymnastique et qui connaîtraient imparfaitement leurs attributions où la société pour laquelle elles sont désignées, sont priées de se présenter au secrétaire de la 4e commission M. G. Duburcq, Grande Rue, 69, qui se tient à leur disposition tous les jours de midi à 2 heures, pour donner tous les renseignements nécessaires.

⁂

La 6e commission a l'honneur de faire savoir qu'elle recevra les offres qui lui seront faites de ce jour au 29 courant, pour l'exploitation des 1re et 2e buvettes qui seront installées sur le terrain de la fête de gymnastique les 6 et 7 juin prochains.

Le plan est visible à partir de ce jour, de 8 à 9 heures du soir, sauf le jeudi 27 courant, de 10 heures à midi, au local de la Roubaisienne, rue Jeanne d'Arc, où les lettres devront être adressées.

Joindre à la soumission le tarif des consommations qui devront être de toute première qualité.

Comme l'intérieur et l'extérieur de la buvette devront être decorés aux frais de l'adjudicataire, prière d'ajouter un mot sur la decoration qui pourrait être faite.

Une affiche

Hier après midi, l'affiche suivante a été apposée sur les murs de la mairie :

Jeudi 27 mai, grande fête républicaine socialiste.

A 11 heures du matin, réunion à la Paix des membres du parti ouvrier et de l'Union électorale républicaine socialiste pour recevoir les députés venant de Paris.

A une heure, réception à l'Hôtel-de-Ville et vins d'honneur aux corps élus.

A quatre heures, à l'Hippodrome roubaisien, grand meeting public et contradictoire, avec le concours de MM. Jules Guesde, député de Roubaix ; Gérault-Richard, Carnaud, Sever, Clovis-Hugues, Chauvin, députés de Paris, et Eugène Fournière, conseiller municipal de Paris. Entrée : 15 centimes.

A 8 heures à la Paix, punch démocratique.

Une double arrestation

M. Chapé, commissaire de police, a fait arrêter hier les nommés Jean Courbon, âgé de 27 ans, fileur, demeurant rue de Tourcoing, 81 et Félicité Capitain, âgée de 30 ans, demeurant rue Perrot, 29, soupçonnés de vol de coupons de draps.

Après avoir été interrogés, ils ont été tous deux écroués au dépôt.

Un cheval qui tombe mort dans la rue

Hier soir, un cheval appartenant à M. Carré-Cheval, quincaillier, Grande-Place, s'est abattu rue des Fleurs. Ce cheval était attelé à un camion. Il avançait doucement quand en face de la rue Nula, il s'arrêta tout à coup et après avoir vacillé sur les jambes, s'abattit.

Le corps du cheval n'a pu être enlevé qu'une demie heure plus tard.

Accidents d'usine

Une doubleuse de la filature Alfred Motte frères, Mlle Pauline Stock, âgée de 22 ans, demeurant rue du Moulin, 5, a été tamponnée à la cheville droite par un chariot. Elle a reçu les soins de M. le docteur Godefroy.

— Un jeune homme de 14 ans, Victor Galle, demeurant rue de Denain et travaillant chez MM. Motte-Delescluse frères, teinturiers-apprêteurs, boulevard de Belfort, s'est fait une plaie contuse des doigts à la lame d'un métier à décartonner. M. le docteur Bernard lui a donné des soins.

Les ivrognes

Les nommés Emile Ménart, âgé de 28 ans, demeurant rue d'Arcole ; Couronne Altrui, âgé de 30 ans, demeurant rue Bernard ; Camille Berthi, demeurant rue de Lannoy ; Auguste Debrayne, âgé de 50 ans et Joseph Boters, âgé de 38 ans, demeurant rue Decrême, ont été arrêtés pour ivresse et écroués au dépôt.

Ivresse et bris de carreaux

Le nommé Camille Hillewaere, âgé de 29 ans, manœuvre de maçon, demeurant rue Traversière, 4, a été arrêté, lundi soir, pour ivresse et bris de carreaux, chez sa sœur et une dame Sophie Liagre, demeurant rue Traversière.

Un monsieur peu galant

Lundi soir, vers onze heures, les agents de service au poste central étaient requis par Mme Notelet, cabaretière, place de Trichon.

Un nommé Emile Cochez, âgé de 33 ans, qui était ivre venait de briser une chaufferette sur la tête d'une demoiselle Marie Petit. La blessure est heureusement peu grave. Cochez a été arrêté et conduit au poste central.

Une jambe fracturée

Lundi à midi, il s'est produit un accident rue Blanchemaille. Un sieur Herman Bacquet, âgé de 38 ans, garçon brasseur, au service de M. Quint, et demeurant rue de Lannoy, a fait une chute en sortant de l'estaminet Delcroix, rue Blanchemaille et s'est fracturé la jambe gauche. Après avoir reçu les soins de MM. les docteurs de Gandt et Bettremieux, M. Baquet a été reconduit en voiture à son domicile.

Menus faits

Un rapport pour défaut de balayage a été fait à la charge de M. Paul Dhallain, entrepreneur, rue du Moulin.

⁂

M. René Matis, s'est vu faire un rapport pour avoir voyagé sur une bicyclette non munie de plaque.

Consultations judiciaires gratuites

Jeudi prochain, 27 mai, à l'occasion de la fête de l'Ascension, le bureau de consultations judiciaires gratuites à la mairie sera ouvert de 9 heures à midi.

Sténographie

Leçons de sténographie. — S'adresser à M. Delerue, professeur, 10, rue Jouffroy, Roubaix.

n.o.

Savon du Congo, *le plus parfumé p. la toilette.*

Succès industriel

Les brasseurs Taffin, qui avaient dernièrement obtenu la médaille d'or à l'exposition des produits alimentaires à Lille, viennent d'être l'objet d'une nouvelle distinction. Le grand prix de l'exposition internationale d'alimentation de Paris vient de lui être attribué.

TOURCOING

L'incendie de la filature de coton Ernest DESURMONT et Cie

Les pertes occasionnées par l'incendie qui a éclaté lundi à dix heures du soir à la filature de coton de MM. Ernest Desurmont et Cie, rue du Cimbale, sont évaluées à 860,000 francs couverts par une assurance globale de 1.800.000 francs.

Le bâtiment de la filature occupe une superficie de 70 mètres sur 35.

Ainsi que nous l'avons dit dans notre récit complet d'hier matin, le nombre des ouvriers occupés est de 350 dont la plus grande partie se trouverait réduite à un chômage prolongé, environ 6 mois.

Pour atténuer le désastre pour les ouvriers, les patrons ont sollicité l'autorisation d'occuper cent femmes et trente hommes la nuit. Si cette autorisation leur est accordée, environ soixante-dix ouvriers seulement sur les 350 devraient chômer en attendant que la filature soit réinstallée.

Pendant le sinistre, deux pompiers casernés, MM. Noël Dehaens, 24 ans, et Charles Desmulier, 23 ans, ont été blessés peu grièvement par des éclats de verre.

Le premier, coupure à la main droite, et le second à l'index de la main gauche. Les blessures sont peu graves.

Les deux pompiers ont reçu les soins de M. le docteur Caudrelier, chirurgien-major.

Quant à la cause du sinistre elle reste inconnue et l'on ne peut que faire des hypothèses comme celle de l'échauffement d'un coussinet.

Les ouvriers avaient fini à 7 heures, et comme nous l'avons déjà dit hier, le concierge M. Henri Ghesquière avait effectué vers 8 heures sa ronde habituelle sans rien remarquer d'anormal.

Incendie à la filature Herbaux-Tibeaut RUE FAIDHERBE

Nos dévoués pompiers, rentrés vers 2 heures, du sinistre de la filature Desurmont, rue du Cymbale, devaient, avant de se reposer, mettre leur matériel en état d'être utilisé dans le cas d'un nouvel incendie.

Or, à 5 heures 1/2 l'alarme leur était donnée que le feu venait de se déclarer à la filature de laines, Herbaux-Tibeaut, rue Faidherbe (anciennement rue du Bocquet).

Le feu s'était déclaré dans la vieille filature, bâtiment à étages de vingt mètres sur quatorze. Au rez-de-chaussée de ce bâtiment était installé le lavage et les salles supérieures servaient de magasins pour des marchandises fabriquées et matières premières.

C'est au premier étage que le feu a pris naissance, où du moins c'est dans cette partie qu'il a été aperçu en premier lieu.

Le fléau trouva un aliment facile parmi les marchandises, et les planches imprégnées d'huile qui aidaient puissamment à la propagation de l'incendie. Aussi, en très peu de temps, l'ensemble du bâtiment était-il envahi par les flammes et l'espoir de sauver quoique ce fût de ce bâtiment dût-il être abandonné. Il y avait mieux à faire, c'était de protéger les bâtiments voisins qui étaient menacés par les flammes activées par le vent. C'est là que se portèrent tous les efforts des vaillants sauveteurs, efforts qui furent couronnés de succès.

Après plus de deux heures de travail opiniâtre l'incendie était circonscrit. Du bâtiment où le fléau a trouvé son germe il ne reste plus que les quatre murs calcinés et menaçant ruines. Jusqu'à 9 heures 1/2, les pompiers ont noyé les décombres. A ce moment le feu a pris dans un petit bâtiment contigu et a été aussitôt éteint.

Les pertes sont évaluées à 80,000 francs pour les marchandises et à 14,000 francs pour le bâtiment.

Elles sont couvertes par une assurance.

La cause de l'incendie est inconnue. On n'avait pas travaillé la nuit dans le bâtiment qui était fermé. L'hypothèse admissible est donc l'échauffement de matières emmagasinées.

Ce sinistre va malheureusement encore entraîner un chômage forcé pour 75 ouvriers.

Nouvelle alerte

Vers midi 10, le téléphone appelait à nouveau les pompiers à la filature Herbaux-Tibeaut. Un second incendie, conséquence du premier, venait de se révéler dans un bâtiment servant de magasin à fourrage et où déjà un incendie s'était produit il y a quelques semaines.

En peu d'instants on était maître du feu. Une équipe de pompiers restée sur les lieux après le premier sinistre avait, du reste, attaqué l'incendie dès qu'il se manifesta et empêché sa propagation.

Les bottes de fourrage en partie brûlées et noyées d'eau ont été déménagées. La toiture du bâtiment et le plancher ont été endommagés.

Fête intime des instituteurs et des institutrices

Les membres des Orphéons des Instituteurs et des Institutrices de la circonscription de Roubaix, offriront à leurs membres adhérents et à leurs familles, le dimanche 30 mai, à trois heures précises du soir, dans la salle Leverrier, à Tourcoing, une fête intime absolument privée.

Wattrelos. — *Un cycliste dans le canal.* — Lundi après-midi, un sieur Jules Nicaise, âgé de 19 ans, agent en douane, demeurant à Roubaix, passait à bicyclette le long du canal quand, en face l'usine de Grimonpont, il fit un écart et homme et machine descendirent à l'eau. Fort heureusement M. Nicaise savait nager, il put aussitôt sortir de l'eau ; quelques instants plus tard sa machine fut retirée du canal.

Enfants disparus

Depuis lundi après-midi, deux enfants, Emile Snick, âgé de huit ans et Godelière Marie, âgée de trois ans, ont disparu. Jusqu'ici on n'a pu retrouver leurs traces. Snick était vêtu d'un veston et d'un pantalon à carreaux.

Il a les cheveux d'un blond filasse et les yeux noirs.

Marie Godelière était vêtue d'une robe rouge, d'un tablier noir et portait dans les cheveux un peigne blanc.

Tous deux étaient chaussés de bottines à lacets.

Croix. — *La bagarre du cimetière.* — Les dégâts causés dimanche dernier s'élèvent à la somme de 50 francs.

Des poursuites seront exercées contre MM. Alphonse Vandenhende et Lepère Valentin, frère infirmier, demeurant à Roubaix, pour infraction à la loi sur les attroupements et pour bris de clôture.

Le religieux est en outre poursuivi pour infraction à la loi de 1873 sur les étrangers, car il n'a fait aucune déclaration.

M. Henri Brouillard sera poursuivi pour excitation et provocation.

La réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire de mai, à la mairie, vendredi prochain, 28 mai, à huit heures et demie du soir : voici l'ordre du jour :

1. Emploi des vieux grès provenant de la route départementale n° 14 sur le chemin d'intérêt commun n° 112 — 2. Hospice, vote de crédits. — 3. Transfèrement par voiture cellulaire des individus mis en état d'arrestation provisoire, avis. — 4° Ressources vicinales à porter au budget de 1898. — 5° Demande de reconnaissance et de mise en état de viabilité de la rue Pasteur. — 6° Id. de la rue Cheveul. — 7° Assurance des bâtiments de l'hospice et du service des eaux. — 8° Compte-rendu de dépenses imprévues. — 9° Comptes et budgets de la fabrique de l'église. — 10. Soutiens de famille — 11° Communications et objets divers.

Bris de clôture. — Dimanche dernier, de midi à neuf heures du soir, la femme Duponchel, demeurant rue de Bapaume, n'a cessé de causer du scandale. Elle a fini par briser les fenêtres des époux Charlet.

Cette femme, qui a l'habitude de s'enivrer, a déjà été condamnée en simple police, l'an dernier, pour dispute entre voisins. Elle sera poursuivie pour ivresse et bris de clôture.

Une dispute. — M. Gustave Ferraille, marchand de charbons, demeurant rue d'Isly, à Roubaix, a porté plainte contre le nommé Vanoverbecq, qui habite rue de Lille. Cet individu, sans aucune provocation, a injurié M. Ferraille et s'est porté sur lui à des voies de fait.

Accident mortel A GRUSON

Lundi après-midi, un accident mortel s'est produit à Gruson. Un domestique de la ferme Derael, un nommé Fichel, âgé de 62 ans, rentrait du fourrage à la ferme, conduisant une voiture attelée de deux chevaux. Que se passa-t-il ? On l'ignore, l'accident n'ayant pas eu de témoins. C'est au moment où les chevaux [illegible]